Nations Unies S/PV.4747

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 avril 2003

Original: français

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4747e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York, le mardi 29 avril 2003, à 16 h 30

En application de l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4747e séance, tenue à huis clos le 29 avril 2003, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Côte d'Ivoire".

Les membres du Conseil, le Ministre ghanéen des affaires étrangères et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, le Ministre des affaires étrangères de la Guinée et le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères du Nigéria, le Représentant permanent du Sénégal et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO ont eu une discussion constructive.

Les membres du Conseil ont salué l'action menée par la CEDEAO en vue du règlement de la crise en Côte d'Ivoire. Ils ont appuyé avec force l'appel lancé par la délégation ministérielle de la CEDEAO aux États membres à fournir un soutien logistique et financier à la force de la CEDEAO déployée en Côte d'Ivoire. »

03-34078 (F) 290403 290403